



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique de l'éducation

Question écrite n° 43851

### Texte de la question

M. Leonce Deprez, partageant les perspectives de son action ministérielle relatives au projet Ecole ouverte, « opportunité supplémentaire donnée à l'école de participer à la lutte pour l'intégration sociale et scolaire, en valorisant son image auprès des jeunes du quartier, créant ainsi un nouveau rapport à l'école et au savoir », demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui préciser les perspectives de mise en œuvre des journées interacadémiques, « devant être mises en place au cours du dernier trimestre 1996 », selon l'annonce faite par son ministère le 2 septembre 1996.

### Texte de la réponse

Le pacte de relance pour la ville a étendu en 1996 à l'ensemble des académies, le dispositif Ecole ouverte, qui offre aux jeunes qui ne partent pas en vacances la possibilité pendant ces périodes de bénéficier d'activités scolaires, éducatives, culturelles et sportives dans les collèges et les lycées. Afin de sensibiliser les académies nouvellement concernées et d'impulser de nouvelles actions, une journée d'information et d'échanges a été organisée le 4 octobre 1996 à Bordeaux. Elle était destinée aux académies de Limoges, Poitiers et Toulouse, qui ne sont pas encore entrées dans ce dispositif. Elle a permis aux chefs d'établissement, inspecteurs d'académie et professeurs de mieux connaître l'« école ouverte », notamment à travers des témoignages des chefs d'établissement d'Ile-de-France et d'Aquitaine. Une deuxième journée interacadémique sera organisée durant la première quinzaine de décembre à Grenoble pour sensibiliser les académies de Clermont-Ferrand et Besançon et donner une impulsion nouvelle à cette action dans l'académie de Lyon.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43851

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5359

**Réponse publiée le :** 9 décembre 1996, page 6459